

Editorial : 31 août 2020, 18ème Journée de la Médecine Traditionnelle Africaine

Message de la Dre Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique

Le 31 août de chaque année, nous célébrons la Journée de la médecine traditionnelle africaine. L'édition 2020 de cette Journée revient sur les progrès accomplis au cours des 20 dernières années pour donner plus d'importance à la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé nationaux. La médecine traditionnelle est utilisée depuis des siècles pour améliorer le bien-être des populations et elle continue de jouer un rôle essentiel dans les soins de santé. Elle tire sa quintessence de la riche et exceptionnelle biodiversité de plantes aromatiques et médicinales que recèle l'Afrique. La médecine traditionnelle est aussi une industrie prometteuse que les pays africains peuvent exploiter plus et exporter à l'international.

Pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la médecine traditionnelle africaine a été sous le feu des projecteurs, en commençant par les débats intenses qui ont entouré l'utilisation du COVID-Organics en tant que traitement potentiel de la COVID-19. Des mesures ont été prises pour accélérer les études sur ce remède, à l'effet d'en généraliser la production au cas où son efficacité était avérée.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC-Afrique) ont apporté leur contribution à ce processus en élaborant un protocole principal devant régir les essais cliniques des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle utilisés pour le traitement de COVID-19. Dans le même ordre d'idée, l'OMS et le CDC-Afrique ont créé un comité consultatif régional regroupant des experts de tout le continent afin de superviser l'étude sur le COVID-Organics et sur d'autres remèdes potentiels. Ces mesures les plus récentes s'appuient sur deux décennies d'action pour mettre en évidence la médecine traditionnelle africaine, et je voudrais évoquer ici quelques-uns des progrès considérables qui ont été accomplis.

Quarante pays se sont désormais dotés de politiques sur les médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle, contre huit pays en 2000; en outre, nombre de ces pays ont intégré la médecine traditionnelle dans leurs politiques nationales de santé et établi des cadres réglementant la pratique des tradipraticiens de santé. Dans 24 pays, des établissements universitaires ont inclus des cours sur la médecine

traditionnelle dans les programmes de formation en pharmacie et en médecine. Dans 17 pays, des passerelles d'orientation-recours sont établies entre les tradipraticiens de santé et les praticiens de la médecine conventionnelle, et huit pays renforcent la prestation intégrée des services de la médecine traditionnelle et des services de la médecine conventionnelle. Au Ghana, la disponibilité des services intégrés a doublé, passant de 19 établissements qui proposaient ces services en 2012 à 40 établissements proposant les mêmes services en 2020.

Avant 2020, l'Afrique du Sud, le Ghana et le Mali avaient mis en place une couverture partielle par l'assurance-maladie pour les produits et services de la médecine traditionnelle, protégeant ainsi les populations contre les difficultés financières, conformément aux principes de la couverture sanitaire universelle.

Aujourd'hui, il existe plus de 34 instituts de recherche dédiés aux médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle africaine. Dans 15 pays, des financements publics sont régulièrement alloués à la recherche dans le domaine de la médecine traditionnelle. Près de 90 autorisations de mise sur le marché ont été délivrées dans les pays pour des médicaments à base de plantes, et plus de 40 médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle figurent sur des listes nationales de médicaments essentiels. La culture à grande échelle de plantes médicinales s'intensifie également, tout comme la production locale de médicaments à base de plantes.

Ces accomplissements attestent des progrès considérables réalisés en ce qui concerne la réglementation et la promotion de la médecine traditionnelle africaine. Pour consolider ces acquis, il faut recueillir plus de données sur l'innocuité, l'efficacité et la qualité des décoctions traditionnelles à base de plantes, veiller à une application plus stricte des cadres de réglementation existants et concevoir de meilleures plateformes pour partager et protéger les savoirs médicaux traditionnels pour les générations futures. La biodiversité africaine et la médecine traditionnelle sont menacées par le changement climatique, et des mesures d'atténuation s'avèrent nécessaires.

Reconnaissant le besoin impérieux de mener des actions supplémentaires, je joins ma voix à celles qui ont lancé un appel en faveur de la troisième Décennie de la Médecine Traditionnelle Africaine. Cette décennie donnera l'occasion d'exploiter au mieux le plein potentiel que recèle la médecine traditionnelle africaine.

Je lance un appel aux gouvernements, aux institutions universitaires et de recherche, aux praticiens et au secteur privé pour le renforcement de leur collaboration. En travaillant de concert, les parties prenantes peuvent élargir l'accès aux médicaments traditionnels de qualité fournis par des équipes de soins de santé intégrées dans les systèmes de santé nationaux.

Mon ambition personnelle est que la médecine traditionnelle africaine soit plus pleinement reconnue sur le plan international. Je réitère l'engagement de l'Organisation Mondiale de la Santé à promouvoir des médicaments traditionnels sûrs et efficaces pour un meilleur bien-être des populations.